

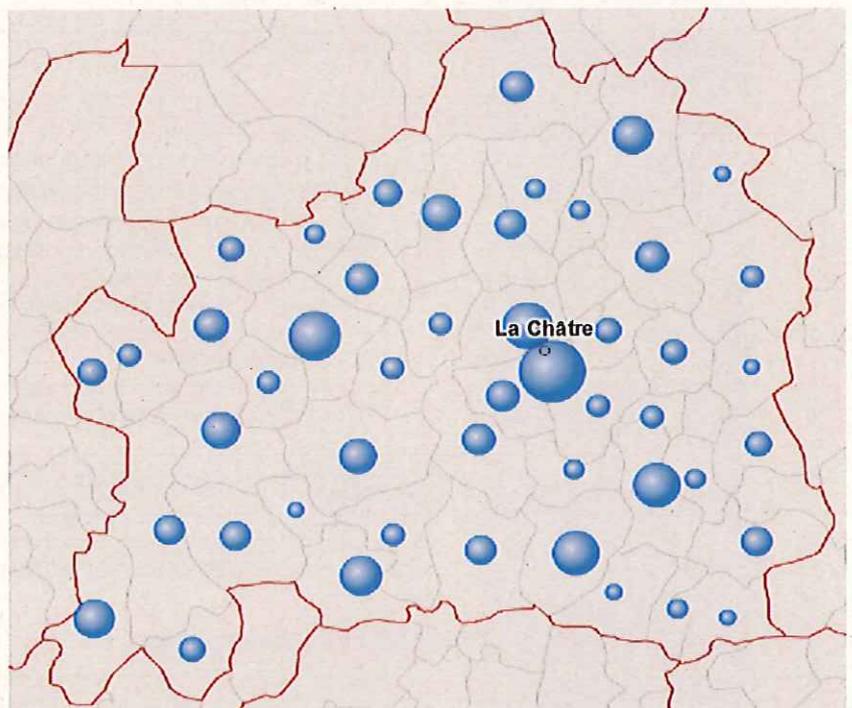
Axe B3 : Sport

Priorités d'actions figurant dans Ambition 2020 mobilisant le Contrat Régional de Solidarité Territoriale**Enjeu 12 : La consolidation de l'offre culturelle et sportive du territoire**

⇒ 12.1. Moderniser le réseau d'équipements sportifs et de loisirs

Le Pays est très bien doté avec 352 équipements sportifs répartis sur l'ensemble du territoire :

- 8 à 32 équipements : 17 communes, 62.50% des équipements du Pays (220)
- 5 à 7 équipements : 12 communes, 20.45% des équipements du Pays (72)
- 2 à 4 équipements : 19 communes, 17.05% des équipements du Pays (60)



Le Pays dispose de quelques équipements majeurs :

- Le **Circuit automobile** de Chavy à Montgivray
- La **Piscine** de loisirs à La Châtre
- Le **Golf** de 18 trous à Pouligny-Notre-Dame
- Le site de **saut à l'élastique** du Viaduc de Cluis
- Le site d'**escalade** du rocher de la Fileuse à Saint-Plantaire



Le territoire souhaite poursuivre l'accueil d'évènements sportifs de renom, créant de l'engouement auprès du public et une émulation des jeunes, tels que :

- Villes étapes du **Tour de France** : La Châtre (1997, 1998) et Aigurande (2008, 2011)
- Epreuves sportives motorisées d'envergure nationale voire internationale (**rallye du Boischaud sud**, compétitions de **trial**)

La **mesure 22** confortera les pratiques sportives et de loisirs pour tous, en vue de développer le lien social, de contribuer à la prévention santé et de participer à l'éducation. Cette mesure permettra de développer une offre de proximité en équipements sportifs et de loisirs actifs pour garantir une pratique sportive et de loisirs accessible à tous.

AXE B3 : Sport	Crédits réservés	Investisst	Fonct
Mesure N°22 : Equipements sportifs et de loisirs	264 300 €	264 300 €	
TOTAL	264 300 €	264 300 €	

Descriptif sommaire des projets identifiés

Mesure 22

Création d'un équipement sportif et de loisirs à Mers sur Indre (terrain multisports et espace d'activités nature au bord de l'Indre)

Maître d'ouvrage : Commune de Mers sur Indre

Montant estimatif du projet : 101 000 € HT

Taux : 20%

Subvention régionale sollicitée : 20 200 €

Contenu :

- Implantation d'un terrain multisports de 12mx 25m, structure acier magnelis thermolaqué habillage lames en plastique recyclé avec gazon synthétique (2 cages hand/basket+filet, 2 panneaux de basket, 2 poteaux multifonctions, 2 minibuts)
- Création d'un espace dédié aux jeux pour enfants : Structure multi activités (3 tours, 2 tobogans, paroi d'escalade), espace balançoire, tyrolienne, araignée
- Création d'un espace de détente à proximité de l'aire de jeux (terrain de boules, tables et bancs...)

Echéancier (démarrage des travaux : 01/06/2017) : 2017/2018

Amélioration de l'accueil de la base de loisirs de Ligny à Pouligny-Notre-Dame (création de vestiaires, extension du local snack-buvette)

Maître d'ouvrage : Commune de Pouligny-Notre-Dame

Montant estimatif du projet : 100 500 € HT

Taux : 20%

Subvention régionale sollicitée : 20 100 €

Contenu :

- Travaux de construction d'un local abritant des vestiaires hommes et femmes. Ce local intégrera également un espace de stockage du matériel de téléski, et un espace de stockage du matériel d'entretien.
- Travaux d'extension du snack-buvette pour favoriser l'accueil du public sur le site (pièce de stockage et de préparation des aliments et boissons, et pièce de stockage des tables et des chaises de la terrasse).

Avancement du projet : opération achevée en septembre 2017

Echéancier (démarrage des travaux : 01/02/2017) : 2017

Renforcement des équipements de loisirs actifs à Neuvy St Sépulchre (création d'un terrain multisports et d'un terrain de BMX et skate parc)

Maître d'ouvrage : Commune de Neuvy St Sépulchre

Montant estimatif du projet : 130 000 € HT

Subvention régionale sollicitée : 20 % de la dépense subventionnable

Contenu :

- acquisition foncières et immobilières, préparation du terrain et installation des équipements.

Avancement du projet : prêt à exécution

Echéancier (démarrage des travaux : 01/11/2017) : 2017/2018

Création du Skate Park au Parc des Sports à La Châtre (Pôle de Centralité de La Châtre)

Maître d'ouvrage : Commune de La Châtre

Montant estimatif du projet : 190 000 € HT

Subvention régionale sollicitée : 20 % de la dépense subventionnable

Contenu :

Travaux de démolition, puis de construction et d'équipement du Skate parc

Etat d'avancement de l'opération :

- APS en cours par le maître d'œuvre

Echéancier (démarrage des travaux) : 2018/2019

Projets pressentis :

Mesure 22

- Rénovation du gymnase Marguerite Fouchet à La Châtre - tranche 1 : travaux conservatoires / tranche 2 : travaux de rénovation (CDC de La Châtre Ste Sévère)
- Réhabilitation du gymnase Garnier à La Châtre et aménagements intérieurs : accessibilité et sanitaires (Commune de La Châtre)
- Création parcours de santé et golf rustique à La Châtre sur les bords de l'Indre ou sur le parc de la salle des fêtes (Commune de La Châtre)

Equipements sportifs et de loisirs

Sens de l'action régionale	Faciliter les pratiques sportives et de loisirs pour tous, afin de développer le lien social, contribuer à la prévention santé, participer à l'éducation
Pré-requis	Association en amont des services de la Région (Direction des Sports), qui prendront l'attache, le cas échéant, du mouvement sportif
Contenu	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création, démolition/reconstruction, réhabilitation d'équipements sportifs en fonction des types d'équipements et des besoins par territoire mis en lumière dans le schéma régional des équipements sportifs en cours et le cas échéant dans les schémas des ligues. 2. Equipements de loisirs actifs : patinoires, aires de loisirs, city-stades, skate-park, activités de nature...
Maîtres d'ouvrage	EPCI, communes, associations
Financement régional	<p>Dépenses éligibles : L'ensemble des dépenses liées à la création ou à la réhabilitation de l'équipement sportif : des acquisitions foncières à la livraison de l'équipement.</p> <p>Taux de subvention : 20% Subvention minimum 2 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les équipements liés à l'installation d'une géothermie sur sonde verticale peuvent bénéficier d'un financement spécifique au titre de la fiche 36-4. • Pour les projets publics, possibilité de majoration de taux de 10 points dans un des cas suivants (non cumulatifs) : <ul style="list-style-type: none"> ○ système de chauffage utilisant majoritairement le bois, ○ ou bâtiment présentant une très faible consommation d'énergie (à minima passif ou énergie positive pour le neuf, classe énergétique A en rénovation), ○ ou bâtiment intégrant une masse significative de matériaux biosourcés (végétal ou animal) <p>Dans le cadre d'un équipement sportif utilisé par les collégiens, la dépense subventionnable est forfaitairement divisée par deux</p> <p>Dans le cas d'un projet porté par une structure privée, l'aide régionale est définie au cas par cas et dans le respect des règles européennes en matière d'aides d'Etat, et plafonnée à 30 000 €.</p> <p>Ce plafond de 30 000 € est porté à 100 000 € dans le cas d'un projet privé au rayonnement avéré</p>
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - La Région se positionnera sur les opérations envisagées au regard du maillage existant et des besoins identifiés, notamment dans le cadre du diagnostic régional de la pratique sportive et des différents schémas sportifs locaux ou régionaux. - La mixité d'usages de l'équipement sera recherchée : pratiques en club, pratiques scolaires, accès libre <p>Pour tout projet immobilier</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'aide régionale pour les projets de réhabilitation de bâtiments est conditionnée à l'atteinte de l'étiquette B; à défaut gain de 100 Kwh/m²/an conjugué à l'atteinte de la classe énergétique C après travaux. ✓ Tout projet public dont le coût total est supérieur à 500 000 € HT doit prévoir une clause d'insertion ou appel à une entreprise d'insertion représentant a minima 5% des heures travaillées
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'emplois créés • Nombre d'heures travaillées en insertion et nombre total d'heures travaillées • Nb d'Ha artificialisés • Nb de KWh économisés /an • Nb de GES évités /an

